



## Réseau de transport : Montpellier Agglomération renforce son offre pour toujours plus de multimodalité

### Edito



« Aujourd'hui, l'offre de transport proposée par Montpellier Agglomération privilégie l'intermodalité grâce à un maillage densifié du territoire. Nous avons structuré les transports en commun autour du nouveau réseau de 4 lignes de tramway interconnectées à 32 lignes de bus, dont les fréquences de certaines d'entre elles augmentent encore, 50 stations Vélomagg' entièrement automatisées, 25 stations d'autopartage Modulauto, de nouvelles navettes pour desservir la plage... et un service aux usagers entièrement repensé et renforcé.

Gérer ses démarches d'abonnements plus facilement et sans se déplacer, prendre rendez-vous avec un conseiller en mobilité dans l'un de nos nouveaux *Espaces Mobilité* entièrement réaménagés pour mieux accueillir les usagers... autant de nouveautés mises en place dès cet été et jusqu'en janvier 2014 avec, en novembre, le lancement d'EMMA (Espace Multimodal de Montpellier Agglomération) qui contribuera à notre ambition de développer les transports alternatifs à la voiture particulière. »

**Jean-Pierre MOURE, Président de Montpellier Agglomération**

### Sommaire

1. Quand les agences TaM deviennent des "Espaces Mobilité"
2. EMMA, l'Espace Multimodal de Montpellier Agglomération, mis en service dès novembre
3. Un réseau de transport dynamique, en constante évolution
  - 3.1 De nouvelles rames de tramway pour une continuité du service aux usagers
  - 3.2 La Ligne 3 est terminée mais évolue encore
  - 3.3 Vers un nouveau parking Mosson
  - 3.4 Des lignes de bus aux fréquences renforcées
  - 3.5 Une nouvelle desserte des plages pendant la période estivale
  - 3.6 Vélomagg' renforce aussi sa flotte
4. Sept nouvelles entreprises signent leurs Plan de déplacement avec Montpellier Agglomération.



## 1. Quand les agences TaM deviennent des "Espaces Mobilité"

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, les agences commerciales rue Jules Ferry, rue Maguelone et Mosson deviennent des «Espaces Mobilité». Entièrement réaménagés, les locaux font peau neuve pour toujours mieux accueillir les usagers et se mettre à l'heure de la multimodalité.

### Des conseillers en mobilité au service des usagers

Plus qu'une simple rénovation des locaux, ces nouveaux Espaces améliorent encore l'accueil et l'offre proposés aux usagers. Grâce à ce nouveau concept, un seul et même conseiller en mobilité prendra en charge toutes les demandes de l'utilisateur (y compris les créations et les rechargements de forfaits subventionnés), et répondra à ses questions. Outre un gain de temps, cet accueil global permettra des conseils personnalisés en répondant à la fois aux besoins d'informations liées au tramway, au bus, au vélo ou encore, dès novembre 2013, au stationnement ou à l'autopartage.

### De nouveaux horaires d'ouverture

- **Espace Mobilité Ferry** : du lundi au vendredi de 7h à 19h

*En période de rentrée (20/08 au 10/10) : du lundi au samedi de 7h à 19h*

- **Espace Mobilité Maguelone** : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

*En période de rentrée : du lundi au samedi de 7h à 19h et dimanche de 9h à 12h et de 14h à 17h.*

- **Espace Mobilité Mosson** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

*En période de rentrée (20/08 au 10/10) du lundi au vendredi de 9h à 19h*

### Prendre rendez-vous pour gagner du temps

Dès le 1<sup>er</sup> août, Montpellier Agglomération et TaM offriront la possibilité, via un smartphone ou un ordinateur, en se connectant à [tam-rendezvous.com](http://tam-rendezvous.com) :

- de réserver le jour même, à distance, un ticket dans la file d'attente. L'utilisateur pourra ainsi organiser son passage à l'Espace Mobilité en connaissant le temps d'attente estimé.
- de prendre rendez-vous auprès de l'un des conseillers en mobilité. Grâce à ce nouveau service, l'utilisateur n'attendra plus et sera accueilli au jour et à l'heure choisis.

### Bien préparer la rentrée

- **Une vente par correspondance** : Pour faciliter la préparation de la rentrée, les éléments indispensables à la souscription des abonnements seront distribués dès la fin du mois dans toutes les boîtes à lettre de l'Agglomération : un document explicatif sur les différentes formules proposées et un formulaire à retourner avec les justificatifs nécessaires sous enveloppe T sans frais postaux. L'abonnement sera alors adressé à domicile et le client pourra choisir la date à laquelle il souhaite que celui-ci commence.

- **Trois Espaces temporaires** : Du 19 août au 4 octobre inclus, trois Espaces Mobilité supplémentaires seront ouverts pour faciliter les démarches des usagers à la rentrée. Ces Espaces temporaires seront accessibles dans les parkings P+tram Occitanie, Sabines et Sablassou. Toutes les démarches pourront y être effectuées (création d'abonnements, demande de subventionnement, achat de tickets, rechargement de forfaits...).

Ouverture du Lundi au Vendredi :

- de 10h à 13h et de 15h30 à 19h pour les agences Sabines et Notre-Dame de Sablassou ;
- de 9h à 19h pour l'agence Occitanie.

#### A savoir

- Les Espaces Mobilité TaM sont entièrement accessibles à tous.
- Un gestionnaire de file d'attente permet de patienter plus sereinement.
- Une aire de jeu est dédiée aux enfants dans l'Espace Mobilité Jules Ferry.
- Un espace libre-service permet d'accéder à un Distributeur Automatique de Titres et aux documents d'information (fiches horaires, plans,...).

## 2. EMMA, l'Espace Multimodal de Montpellier Agglomération, mis en service dès novembre

Montpellier Agglomération proposera dès novembre, avec TaM et Transdev, un espace numérique de commercialisation et d'information multimodal dénommé EMMA (Espace Multimodal de Montpellier Agglomération). La collectivité a mobilisé 4 541 000 € pour mettre en place ce service, avec le soutien financier de la Ville de Montpellier, de la Région Languedoc-Roussillon, du FEDER et de l'Etat.

**EMMA proposera ainsi, pour la fois première fois en France, un accès unique et simplifié à l'ensemble des services de mobilité accessible depuis Internet : information et conseil sur la vente de différents services et produits ; inscription à un ou plusieurs services ; achat ou téléchargement de services en ligne ; suivi de ses consommations, ses achats et réception d'informations « sur mesure » sur un compte personnel.**

### Les étapes à venir

- **début novembre** : lancement du service EMMA avec :
  - 1) Mise en place d'un contrat mobilité permettant d'intégrer sur un même support le transport en commun, le vélopartage, l'autopartage et le stationnement.
  - 2) Lancement du site internet et d'applications mobiles avec un moteur de recherche multimodal.
  - 3) Lancement de l'achat et la validation sur téléphone mobile, dans les transports en commun uniquement, à l'aide de mobiles de norme NFC (Near Field Communications : système permettant l'échange d'information avec un périphérique comme, par exemple, un valideur).
- **Fin 2014** : lancement du service EMMA sur le Web avec création d'un compte personnalisé permettant d'avoir des alertes sur ces services, de suivre ses achats et ses consommations pour l'ensemble des services mobilité qui seront disponibles et extension également sur les mobile NFC.



### Montpellier Agglomération, moteur dans le développement de l'intermodalité

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, Montpellier agglomération mettra en place un nouveau système billettique, représentant un investissement de 442 000€, qui permettra de faciliter l'usage au quotidien des utilisateurs TER/TaM ayant opté pour la KARTATOO, en proposant un titre unique. Montpellier Agglomération devient ainsi la première agglomération de la région à proposer un titre unique aux 6000 personnes qui utilisent en continuité le réseau de transport TaM et le réseau TER de la Région languedoc-Roussillon.



### 3. Un réseau de transport dynamique, en constante évolution

Montpellier Agglomération réfléchit constamment à l'évolution de son offre de transport afin de proposer le meilleur service possible à ses usagers, répondant à leurs demandes tout en maîtrisant les coûts.

#### 3.1 De nouvelles rames de tramway pour une continuité du service aux usagers

Afin d'assurer la continuité du service y compris lorsque des rames sont en entretien, accidentées, en panne ou vandalisées, sans que les usagers en soient pénalisés, Montpellier Agglomération a décidé de commander auprès d'Alstom 4 nouvelles rames de tramway, dites "de réserve", dont les premières devraient être mises en service fin 2014. Cela représente un investissement de plus de 14 M€, financé en totalité l'Agglomération de Montpellier.

Cette commande supplémentaire permettra notamment :

- de disposer d'un taux de réserve global et par ligne d'environ 10%,
- de redéployer une rame supplémentaire sur le parc ligne 2 pour compléter le parc ligne 4 à l'horizon du bouclage complet de la ligne 4 en 2016,
- de disposer d'une rame supplémentaire pour assurer les opérations programmées de maintenance lourde des rames de la ligne 1, plus anciennes et nécessitant donc une maintenance plus importante.

#### 3.2 La Ligne 3 est terminée mais évolue encore

D'une longueur de 19,8 km, la Ligne 3 dessert l'Agglomération de Montpellier du Nord au Sud sur 4 communes (Juvignac – Montpellier – Lattes – Pérols), avec la transformation majeure de la "Route de la mer" permettant de desservir les premières villes à proximité des plages.

Bien que mise en service en avril 2012, les "finitions" : travaux d'amélioration de voirie, élargissement de trottoirs ou réhabilitation d'espace vont s'achever cet été.

**Rue Jules Ferry.** Les travaux ont permis l'élargissement de la zone piétonne, la réalisation de 2 places de livraisons et le déplacement de la Vélostation pour rendre le parvis aux piétons. La collectivité aménage également un quai de secours devant la gare pour une meilleure desserte de celle-ci lors d'événements en centre-ville. Ce quai doit être achevé à la fin du mois, en cohérence avec l'aménagement de la future gare St Roch.

**Rue Pagezy.** Les travaux de réfection des trottoirs sont terminés.

**Rue Levat.** Les travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée sont terminés.

**Rue Guinier / Rue du Grand St Jean.** Les travaux, achevés fin juin, consistent à élargir les trottoirs afin de permettre d'une part aux piétons de s'approprier l'espace et d'autre part de fluidifier les flux de circulations et de transports.

**Avenue du Pr Etienne Antonelli.** Les travaux devant le parvis Georges Frêche, seront aussi achevés fin juin. Ils permettront de rendre plus lisible et sûr le cheminement des piétons entre la station tramway des lignes 1 et 3 et le parvis de l'Hôtel de Ville.

**Rue Messor.** Les travaux sont en cours pour se terminer à la fin du mois. Il s'agit ici de réaliser un large trottoir, clair et agréable sur la ZAC Richter.

**Les travaux à la station Comédie,** achevés fin juin, ils sont réalisés afin de rendre entièrement accessible la station aux personnes à mobilité réduite. Pour minimiser la gêne, les travaux s'organisent principalement de nuit.

### 3.3 Vers un nouveau parking Mosson

Desservi par les Lignes 1 et 3 de tramway, la station « Mosson » permet aux usagers, notamment en provenance du Nord et de l'Ouest de l'agglomération de Montpellier, d'accéder en moins d'une demi-heure au centre-ville de Montpellier grâce au tramway, ainsi qu'à l'ensemble de l'offre en transports du réseau de Montpellier Agglomération (bus, vélos en location, autopartage...). Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à cette offre multimodale, Montpellier Agglomération étendra les capacités d'accueil du parking d'échanges de l'arrêt « Mosson » des Lignes 1 et 3 de tramway à 1 200 places, soit 750 places supplémentaires, avec une possibilité d'extension à 1600 places. Pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce parking, Montpellier Agglomération a désigné l'agence d'architecture Boyer-Percheron-Assus de Montpellier pour une livraison prévue à l'été 2015.



Voici la 1<sup>ère</sup> esquisse du futur parking, réalisée par l'agence d'architecture Boyer-Percheron-Assus.

- Etude de projet : En cours
- Lancement de la consultation des entreprises : Automne 2014
- Début des travaux : Printemps 2014 - Durée des travaux 15 à 18 mois
- Coût prévisionnel : 11 M€

### 3.3 Des lignes de bus aux fréquences renforcées

Montpellier Agglomération renforce les fréquences sur 9 lignes de bus et en crée une nouvelle pour les rentrées de septembre 2013 et janvier 2014. Ces améliorations représentent une dépense annuelle de près d'1M€.

#### Les nouveaux horaires en service à compter du lundi 2 septembre

##### Plus de départs sur les lignes 8 et 12

Pour mieux desservir le quartier Saint-Martin et, plus largement, le quartier Près d'Arènes et répondre à la demande de la clientèle, la fréquence de passage des lignes 8 et 12 augmente, avec un bus toutes les 30 minutes (au lieu d'un bus par heure).

##### Fréquence renforcée sur la ligne 24

La ligne 24 qui dessert Grabels et les quartiers Malbosc et Euromédecine, bénéficie d'un renfort de fréquence en heures de pointe à 20 minutes au lieu de 30 minutes.

##### Un départ supplémentaire pour la ligne 18

Un départ supplémentaire est créé à 7h depuis Maurin vers Lattes Centre du lundi au vendredi (correspondance avec la ligne 3 de tramway). Ce nouvel horaire permettra de répondre aux besoins des habitants de Maurin pour se rendre à leur travail.

Les fiches horaires seront disponibles sur les sites Internet [www.montpellier-agglo.com](http://www.montpellier-agglo.com) et [www.tam-way.com](http://www.tam-way.com) dès le 5 août et dans les Espaces Mobilité TaM à compter du 12 août.

#### **Bilan de fréquentation**

Depuis avril 2012 et avec 4 lignes de tramway interconnectées à 32 lignes de bus, les Transports de Montpellier Agglomération ont connu une hausse de leur fréquentation de 22%, soit près de 15 millions de voyageurs supplémentaires sur l'ensemble du réseau. Ces chiffres sont en constante augmentation.

L1 : Avec une fréquentation moyenne supérieure à 120 000 voyageurs par jour malgré la concurrence des nouvelles lignes, elle reste la ligne la plus fréquentée de France.

L2 : 51 000 voyageurs/jour

L3 : 59 000 voyageurs/jour

L4 : 20 000 voyageurs/jour

Bus urbains : 50 000 voyageurs/jour

## Vers de nouveaux "Transports à la demande" à compter de janvier 2014

Depuis 2011, Montpellier Agglomération assure un "Transport à la Demande" (TAD), en remplacement de lignes de bus peu fréquentées et aux amplitudes horaires parfois très longues. À la demande des communes, Montpellier Agglomération les a remplacées par un monospace de 8 places qui effectue le trajet à la demande. C'est ainsi déjà le cas à Castelnaule-Lez, Pérols, Jacou, Montaud, Saint-Drézéry, Clapiers et Saint-Jean-de-Védas.

### Un Transport à la demande (TAD) pour les lignes 27, 31 et 40

Forte de la fréquentation en progression constante depuis la mise en place du service avec plus de 2600 personnes inscrites à ce jour, Montpellier Agglomération lance, en janvier 2014, un service équivalent dans plusieurs nouvelles communes du territoire.

A Castries, Beaulieu, Restinclières, Sussargues et Saint Geniès des Mourgues, la collectivité mettra en place deux nouvelles lignes TAD, les lignes 27 et 31 pour garantir, en complément de l'offre Hérault Transport, une fréquence de 30 minutes sur Castries et Beaulieu et 60 minutes sur Restinclières, Sussargues et Saint Geniès des Mourgues. Un Tad sera également mis en place à Saint Georges d'Orques, la ligne 40, en complément de l'offre Hérault Transport.



### Une desserte réorganisée et renforcée sur Prades le Lez et Montferrier-sur-Lez

La desserte de Prades le Lez et Montferrier-sur-Lez, actuellement assurée par la ligne 23 avec une fréquence de 30 minutes en heures de pointe et 60 minutes en heures creuses, est réorganisée autour de deux lignes avec une fréquence renforcée à 30 minutes toute la journée. La ligne 23 assurera la desserte de Prades le Lez jusqu'à la station de tramway ligne 1 Occitanie, offrant un gain de temps de plus de 10 minutes pour rejoindre Montpellier.

La nouvelle ligne 26 assurera quant à elle la desserte de Montferrier-sur-Lez depuis le CIRAD de Baillarguet, jusqu'à la station de tramway ligne 1 Occitanie. Cette desserte sera assurée en bus en heures de pointe et en Tad en heures creuses.

### Fonctionnement du TAD

Pour accéder aux Transports à la Demande, il suffit à l'usager de s'inscrire au préalable auprès du service de réservation Résa'TaM, par téléphone au **04 67 22 87 87**, du lundi au samedi de 8h à 19h. Une fois inscrit, l'usager peut alors procéder à sa réservation. Une carte gratuite d'adhérent au service Résa'TaM, personnelle et nominative, comportant les codes d'accès au service de réservation par serveur vocal interactif et Internet lui sera adressée par TaM. Ces codes sont constitués d'un pseudo et d'un identifiant (ou mot de passe).

### Contacts Résa'TaM

- **par téléphone au 04 67 22 87 87** auprès d'un opérateur (du lundi au samedi de 8h à 19h) ou en toute autonomie, 24h/24 et 7j/7, via le serveur vocal ;
- **ou sur Internet : [www.montpellier-agglo.com/tam](http://www.montpellier-agglo.com/tam)**, rubrique Résa'TaM.

#### **Le Transport à la demande, un bilan encourageant**

5 lignes TAD : 20, 28, 35, 36 et 39  
8 monospaces 8 places  
2600 personnes inscrites au service  
4800 voyages effectués par mois

### 3.4 Une nouvelle desserte des plages pendant la période estivale

Montpellier Agglomération a mis en place, dès le 1<sup>er</sup> juin, une nouvelle desserte des plages au terminus de la ligne 3, à Pérols.

Montpellier Agglomération, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, le Conseil Général et sous l'égide du syndicat mixte Hérault Transport, a mis en place un nouveau dispositif de desserte du littoral à destination de la plage du Grand Travers.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, huit navettes sont ainsi affrétées afin d'être toujours disponibles en nombre suffisant à l'arrivée du tramway et permettre un départ toutes les 8 minutes vers le Grand Travers. A partir du 22 juin, des navettes partiront également toutes les 20 minutes vers la plage des Roquilles à Palavas-les-Flots.



Dans ces navettes, les titres TAM seront admis sans surcoût pour l'utilisateur. La différence sera supportée financièrement par Montpellier Agglomération. En 2012, cette compensation s'est élevée à 250 000 € et **230 000 personnes** ont été transportées entre le terminus de la Ligne 3 et le Petit Travers.

### L'Amigo renforce son service en juillet et août

Les jeudis, vendredis et samedis, L'Amigo transporte les noctambules qui souhaitent se divertir en toute sécurité. Il effectue les trajets entre le centre-ville de Montpellier et les clubs et discothèques situés à l'extérieur du centre-ville. Le Break Club fait maintenant partie des boîtes de nuit desservies. **Cette année, en juillet et en août, L'Amigo propose un trajet de retour supplémentaire à 6h du matin.**

A bord de l'Amigo, la tarification TaM est appliquée ; tous les titres de transport TaM sont acceptés et doivent être validés à la montée.



### 3.5 Vélo magg' renforce aussi sa flotte

Depuis son lancement en avril 2012, le nouveau service Vélo magg' Libre Service connaît un succès grandissant. Il comptabilise en effet déjà plus de 160 000 locations. Fort de ces très bons résultats, la flotte de 400 nouveau vélo magg' sera complétée, dès le 15 juin, par l'acquisition de 50 vélos supplémentaires.

#### **Vélo magg' Libre Service : deux formules de location et 50 stations automatisées**

Lancé en juin 2007, le service Vélo magg' est l'un des grands succès publics de Montpellier Agglomération en matière de politique de transports durables avec près de 2000 Vélo magg' disponibles et une fréquentation de plus de 180 000 utilisateurs en 2012.



**Une formule de location libre-service** sur Montpellier est organisée autour de 50 stations automatiques accessibles 7 j/7, 24 h/24 par carte bancaire ou par serveur vocal au 09 69 39 00 99. Ces stations sont équipées de vélos inédits, avec un nouveau look, plus ergonomiques et plus « intelligents » grâce à leur boîtier électronique embarqué.

Ces nouveaux vélos s'utilisent avec une carte d'abonnement ou un code d'accès temporaire obtenu via le lecteur de carte bancaire ou le serveur vocal.

**Une formule de location longue durée** proposant la location d'un Vélo magg' à l'année est disponible à l'agence Vélo magg' (27, rue Maguelone) et dans les 11 Maisons de l'Agglomération.

Pour garer son vélo en toute sécurité, 18 véloparcs sont disponibles à proximité des lignes de tramway.

#### **Aller à la plage en vélo grâce à Montpellier Agglomération**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, Montpellier Agglomération renouvelle l'opération Vélo magg' Plage, permettant d'aller à la plage de Villeneuve-lès-Maguelone, en prenant le bus puis un vélo. 180 vélos californiens doté d'un cadre plus bas que les VTT, dont 6 équipés de sièges bébé, 10 vélos enfants et 5 VTT avec remorques, soit près de 200 vélos, sont mis gratuitement à la disposition des voyageurs de la ligne 32, au terminus « Pilou » à Villeneuve-lès-Maguelone, sur présentation d'un titre de transport TaM validé (ticket ou carte) et d'une pièce d'identité (caution).



Chaque année, ce service rencontre un vif succès. En 2012, ce sont plus de 6 500 locations qui ont été enregistrées.



## 4. Sept nouvelles entreprises signent leurs Plan de déplacement avec Montpellier Agglomération

Avec les Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE), Montpellier Agglomération a pour principal objectif la maîtrise du trafic automobile en encourageant et favorisant l'usage des modes alternatifs de transport pour une meilleure qualité de vie de ses habitants.

### Le PDE : favoriser les modes de déplacements doux

Aujourd'hui, **96 établissements publics ou privés** se sont engagés dans cette démarche. Plus **de 40 000 salariés** bénéficient ainsi des avantages accordés dans la convention PDE, à savoir un forfait transport annuel PDE à 388,80€ correspondant au Forfait Annuel pour Tous de 432€ déduit de 10% financés par Montpellier Agglomération. Cet abonnement, pris en charge par l'employeur à hauteur de 50% minimum, comprend :

- la libre circulation sur toutes les lignes du réseau TaM,
- l'accès gratuit aux Parkings Tramway,
- l'accès à Véloagg' Libre-Service,
- l'accès gratuit aux véloparcs sécurisés,
- 25% de réduction sur l'abonnement mensuel modulauto et
- un service d'accompagnement et de conseil

Encouragées par les réussites précédentes, 7 entreprises signent aujourd'hui leur propre PDE avec la collectivité.



CENTRE  
REGIONAL  
INFORMATION  
JEUNESSE  
Languedoc  
Roussillon

### Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)

Le CRIJ est un lieu d'information et de documentation pour les jeunes sur différents domaines : études, métiers, emploi, formation professionnelle, vie pratique, loisirs, sports, partir à l'étranger...



### La Compagnie du Vent

Pionnière française de l'énergie éolienne, La Compagnie du Vent, Groupe GDF SUEZ est aujourd'hui un acteur incontournable des énergies renouvelables grâce à sa diversification dans la production d'électricité solaire.

Le développement durable étant au cœur de ses valeurs, La Compagnie du Vent s'est également engagée dans une démarche volontariste de mise en place d'un Plan de Déplacement d'Entreprise ayant pour objectif de proposer aux « Compagnons » (ainsi se nomment les collaborateurs de La Compagnie du Vent), des solutions alternatives à l'usage systématique de leur voiture pour les trajets domicile-travail et professionnels.



L'AMUE s'est aussi engagée dans une démarche PDE. Une convention sera signée avec Montpellier Agglomération courant juin.

Cette Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion.



## La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) – Languedoc-Roussillon

Regroupée place Chaptal à Montpellier en 2010, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, est un service déconcentré de 215 agents, du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Sous l'autorité du Préfet de Région, elle met en œuvre les politiques publiques destinées à assurer la qualité de l'alimentation et le dynamisme des filières agricoles, agroalimentaires et forestière. Elle œuvre également, en lien avec les services départementaux interministériels, en faveur des territoires ruraux. Elle assure l'autorité académique pour les élèves de l'enseignement agricole.



## pôle emploi

### Pôle Emploi

Pôle emploi a mis en place en Languedoc Roussillon une politique volontariste de réduction globale de ses déplacements, pour ses 2 300 salariés. S'inscrivant dans notre démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, un axe est privilégié : les déplacements.

Priorité est faite au recours aux transports en commun, puis à l'utilisation des véhicules de service puis de location et de préférence en covoiturage, et en dernière solution des véhicules personnels. Nous avons en 2 ans réduits nos déplacements de 20%. Convaincu par la nécessité d'accompagner nos salariés mais aussi au mieux nos usagers notamment sur le bassin d'emploi de la capitale régionale, la Direction régionale est ravie de la mise en place ce plan de déplacement d'Entreprise avec la TAM et l'Agglomération de Montpellier.



### Sauramps

Le Groupe *Sauramps* et ses 130 salariés, son savoir-faire incontesté en *librairie*, est devenu au fil du temps un des acteurs majeurs en matière de diffusion de produits culturels. Livres, musique, vidéo, loisirs créatifs, papeterie, jeux, billetterie, presse...sont les ingrédients de ce véritable "*concentré de culture(s)*".

En plus de ses magasins (*Sauramps* au Triangle, au Musée Fabre, *Polymômes*, *Odyssée*, *en Cévennes*) et d'Internet (*sauramps.com*), le Groupe Sauramps est également associé aux principales manifestations locales qui font de ce groupe indépendant un véritable et incontournable acteur culturel au service de tous.



### Université Montpellier 2

L'Université Montpellier 2 est une université de recherche intensive dont les formations et les activités de recherche couvrent l'ensemble des champs scientifiques et technologiques : biologie fondamentale, biologie appliquée et écologie, chimie, sciences de l'ingénieur, sciences de l'univers, physique et mathématiques, gestion, sciences de l'éducation. L'UM2 accueille plus de 16 000 étudiants répartis au sein de ses 7 composantes de formation et 4200 personnels participent à la vie de l'établissement.